



Aux syndiqué·es

Amiens SNES

Amiens, le 12 décembre 2022

Décembre 2022 - Bulletin n° 2

Pactes à sens unique

Sommaire :

- Éditorial
- À la une
- La vie du SNES-FSU
- Actualités
- Catégories
- Métier
- Dans les départements
- Formation syndicale

En plein déni de réalité face à une profession épuisée, Pap N'Diaye cherche à nous imposer via un pseudo-« pacte » toujours plus de missions : remplacements au débotté, formations pendant les vacances, surveillance des élèves lors des pauses méridiennes (!), etc. Cet alourdissement des tâches - qui contribue évidemment à la désertion du métier - est en réalité déjà à l'œuvre, avec un recours croissant aux HSA et aux HSE, IMP plutôt que décharges de temps de travail... À noter également que ces diverses indemnités et heures sup sont toujours davantage attribuées, en proportion, aux collègues masculins, et aux agrégé·es plutôt qu'aux certifié·es. Alors qu'il manque au moins un enseignant dans 62 % des collèges et des lycées, alors que le budget de l'EN passe à l'Assemblée sans débat à coup de 49.3 autoritaire, le SNES-FSU réaffirme la nécessité de lutter pour une revalorisation des salaires de toutes et tous sans contreparties : professeur·es, CPE, PsyEN, AED, AESH ; début, milieu et fin de carrière ; femmes et hommes.

Trois ans après le 5 décembre 2019, nos dirigeants ont la mémoire courte et recyclent éternellement le même discours libéral sur les retraites, arguant d'un impossible financement de celles-ci en raison d'une augmentation de l'espérance de vie. Or, le COR lui-même estime que les évolutions des dépenses de retraite sont sous contrôle, au moins jusqu'en 2070. Leur réforme des retraites est donc injustifiable, aussi bien économiquement que politiquement, en ce sens qu'elle reviendrait à appauvrir de façon injuste et arbitraire les retraité·es par rapport aux actives et actifs, et à pousser celles et ceux qui le peuvent à recourir à l'épargne et aux dispositifs de retraite par capitalisation. Il est de plus en plus limpide que l'idée n'est pas de faire travailler les vieux, mais d'engraisser toujours les mêmes...

Mettre en cause les inégalités sociales en 2022-23 va aussi de pair avec une réflexion sur l'urgence climatique et la nécessaire sobriété énergétique. Là encore le pacte est à sens unique, et les jets privés des uns et des autres sont un exemple paradigmatique de la prise de conscience qui s'effectue dans toutes les couches de la société : 10 % des plus riches émettent la moitié des émissions de gaz à effet de serre. À l'heure où la planète devient invivable pour une partie de sa population, où l'on débat dans les médias de la légitimité de laisser ou non crever des hommes, femmes et enfants au large de nos côtes, il est absolument nécessaire de marteler ce chiffre, et de faire converger les luttes vers une justice à la fois sociale, énergétique et climatique !

Dans ce numéro :

Résultats élections professionnelles	2-3
Nouvelles militantes	4
Actualités	5
A.E.D / CPE	6
Mutation Inter	6
Auto-évaluation : le droit de dire non et de refuser le processus !	7
Comme Simone Veil en lutte	7
Stages - Annonces	8

La FSU, leader des élections professionnelles

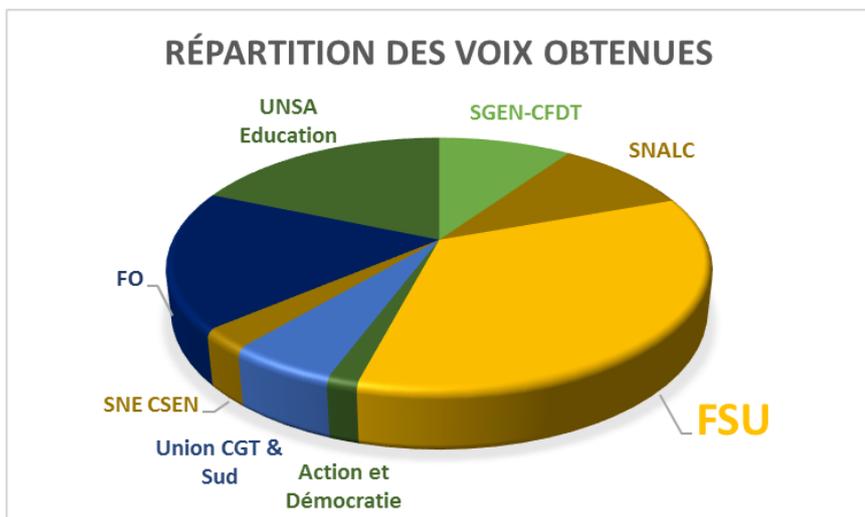
La FSU, première organisation syndicale !

Difficile de ne pas remarquer en premier lieu que ces élections professionnelles sont marquées par une participation générale à la peine, que deux facteurs peuvent expliquer : d'une part, le maintien d'un scrutin électronique dissuasif ; de l'autre, une abstention liée à un sentiment d'inutilité de la représentation dans les instances depuis la casse opérée par la loi dite « de la transformation de la

Fonction publique ». Une crise de la démocratie sociale savamment entretenue par des dirigeants qui veulent avoir les mains libres, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, Elisabeth Borne a déjà asséné huit 49.3 pour museler votes et débats des parlementaires élu.es...

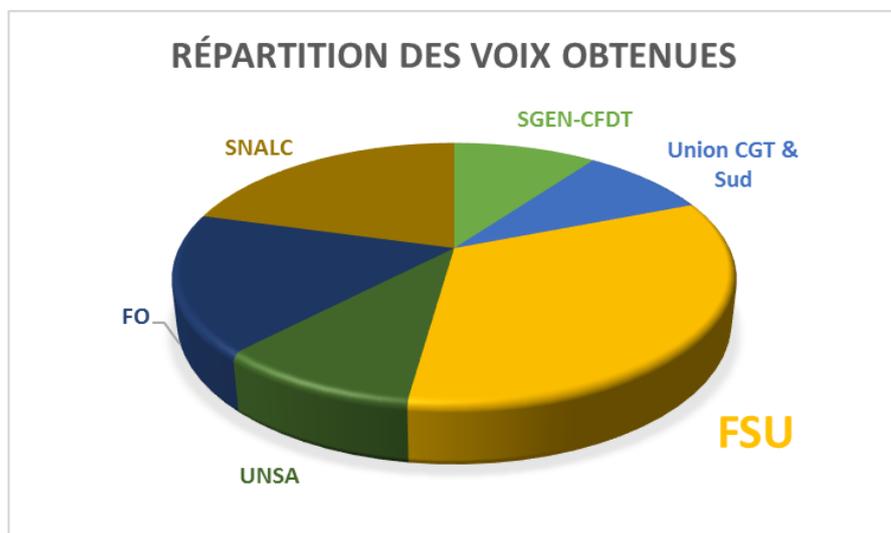
Malgré ces difficultés systémiques, la FSU sort de ces élections forte de 34 % des suffrages au CSA ministériel, et un score équivalent au CSA académique (34,69%), creusant un peu plus l'écart avec l'organisation syndicale arrivée deuxième.

Comité Social d'Administration Académique



	% de voix obtenues	Sièges
FSU	34,69%	4
UNSA Education	18,54%	2
FO	17,73%	2
SNALC	9,85%	1
SGEN-CFDT	9,54%	1
Union CGT & Sud	5,47%	0
SNE CSEN	2,62%	0
Action et Démocratie	1,57%	0

CAPA du 2nd degré



	% de voix obtenues	Sièges
FSU	32,22%	7
SNALC	20,03%	4
FO	16,69%	3
SGEN-CFDT	9,64%	2
UNSA	9,61%	2
Union CGT & Sud	8,75%	1

« Ensemble pour gagner » : c'est fait...

Et cette victoire, elle vous appartient !

Merci à nos syndiqué.es, dont 77,6 % ont exprimé leurs voix (contre 66,3 en 2018), bravant patiemment les obstacles inhérents au scrutin électronique.

Un grand merci également aux militant.es FSU qui ont contribué à l'organisation des élections dans les établissements, tenu la permanence téléphonique et ainsi veillé à ce que chacun.e puisse exprimer sa voix en dépit des « besoins de réassort de mot de passe » et autres « pertes du code de vote » !

Alors oui, les relances par mails et autres campagnes d'appels ont pu sembler excessives et d'une certaine façon elles le sont. Mais elles sont la seule réponse possible aux tentatives insidieuses pour affaiblir le collectif. Et si les syndiqué.es ne prennent pas part aux votes, qui le fera ?



Laurence Sergent Aurélie Strobbe Manuela De Oliveira
Co-secrétaires académique du Snes-FSU Amiens

...mais les luttes ne font que commencer !

L'année 2023 s'annonce chargée pour nos représentant.es fraîchement élu.es : nous nous ferons l'écho de notre électorat en refusant l'arnaque du « pacte », par lequel Pap Ndiaye biffe sans vergogne les promesses de revalorisation sans contreparties que nous attendons depuis si longtemps. La question scandaleuse de délestages possibles dans les établissements scolaires publics, les DHG 2023-24 seront également au cœur des discussions des CSA. Véhémence et intransigeance seront les maîtres mots de la FSU face à ce gouvernement du « deux poids deux mesures », qui refuse de taxer les super-profits ou de rétablir l'ISF, alors même que Bernard Arnault devient la 1ère fortune mondiale avec 185 milliards de dollars. Dans ce contexte, le « pacte » et la réforme des retraites apparaissent non seulement comme profondément injustes, mais comme le summum de l'indécence ! **Mobilisé.es dans les instances, il nous faudra l'être également dans la rue, uni.es et solidaires, et ce dès le 17 janvier prochain.**

En attendant, nous vous souhaitons de vous ressourcer auprès de vos proches et de reprendre des forces pour les luttes sociales : bonnes vacances d'hiver et joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et tous !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
MERCİ POUR VOTRE CONFIANCE

CSA

34,7%

La FSU confirme
sa place de première
organisation



VOS ÉLU·ES DU
SNES-FSU

Au CSA

Laurence SERGEANT

Manuela DE OLIVEIRA

À la CAPA

Aurélie STROBBE

Géraldine MINET

Laurence SERGEANT

Frédéric CHAPITRE

Éric LEDUC

Sandrine CLEMENT

Laurent SAUVEAUX

Sylvain LE ROUX

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
MERCİ POUR VOTRE CONFIANCE

CAPA 2nd degré

32,2%

La FSU confirme
sa place de première
organisation



Depuis la rentrée, le Snes-FSU a de nouvelles militantes venues étoffer notre équipe académique. Pétillantes et dynamiques, elles assurent ! Elles sont présentes à nos côtés pour répondre à vos questions et vous aider dans l'exercice de vos droits.

Je suis professeure d'Histoire Géographie titulaire de mon poste au lycée général Pierre Mendès France à Péronne et j'ai rejoint les militants du SNES-FSU cette année après un stage syndical et de nombreuses participations à des grèves et manifestations.

On m'a proposé de travailler au secrétariat académique au secteur "Entrée dans le métier", et j'ai eu envie de venir en aide à des collègues comme d'autres m'avaient aidée lorsque je suis arrivée de Grenoble dans l'académie d'Amiens tout en en apprenant plus sur mes droits. J'avais adhéré au SNES-FSU dès mon année de stage, me sentant proche des valeurs défendues, des ambitions et propositions énoncées pour la défense de notre métier et pour le bien-être et la réussite de nos élèves. Le travail syndical me permet de décentrer mon regard, tourné surtout vers mes classes et mon lycée, et m'apprend aussi à mieux m'impliquer dans mon établissement où je suis membre du CA. Il fait sens également vis-à-vis des stagiaires souvent en demande et en pleine appréhension de leur environnement professionnel. Le travail en groupe m'aide aussi à rester motivée dans certains combats et créer un sentiment d'unité. Le sentiment d'être entourée, d'avoir des réponses à mes questions, d'être utile à d'autres et d'avoir un soutien moral est vraiment bénéfique à mon équilibre professionnel. Faire partie d'un collectif m'aide vraiment à me sentir bien dans mon métier.



Louise Gelin,
responsable secteur
« Entrée dans le métier »



Hélène Rapaccioli,
responsable secteur « AESH »

Je suis la responsable AESH du SNES-FSU pour l'académie d'Amiens depuis la rentrée 2022. J'ai choisi cette responsabilité car étant moi-même AESH je suis au plus proche de vos préoccupations et ayant connu le avant/après PIAL je comprends vos problématiques liées à la fonction, ce qui me pousse à vouloir me battre pour que nos missions soient menées dans les meilleures conditions.

Pourquoi avoir choisi le **SNES-FSU** ? Tout simplement parce que ce sont des hommes et des femmes qui se battent au quotidien pour que vos droits soient respectés, pour que vos conditions de travail soient améliorées et n'hésitent pas à affronter la hiérarchie pour vous défendre.

Plusieurs batailles ont été menées et remportées comme en juin 2022 pour les AESH qui grâce à l'intervention de la FSU à la DSDEN 80 ont pu être reconduit-es alors qu'il était prévu de les licencier, l'obtention de la prime REP, REP +, l'augmentation des salaires suite à la mobilisation des AESH.

Nous revendiquons toujours et sans relâche la revalorisation de la grille salariale et l'indexation du point d'indice sur l'inflation, une reconnaissance professionnelle avec un statut de fonctionnaire pour les AESH et l'abandon des PIAL.

Il est important de se syndiquer afin de faire partie d'un collectif majoritaire dans le second degré qui vous représente et porte vos revendications, se bat pour faire respecter et appliquer vos droits, être informé-es, conseillé-es et défendu-es face à l'administration, qui vous permet de participer à l'invention d'un nouveau métier amélioré et revalorisé.

Nous avons rencontré Fabien MELANIE, professeur de Lettres-Histoire au lycée professionnel Julie Daubié à Laon (Aisne). Co-secrétaire académique du SNUEP-FSU, il participe au secteur politiques éducatives au niveau national de son syndicat.

Les profs de LP sont particulièrement mobilisé-es contre le projet de réforme de la Voie pro. Pourquoi ?

Nous sortons à peine de la mise en œuvre de la Transformation de la voie pro sous Blanquer qui a profondément transformé nos métiers avec des baisses d'horaires disciplinaires, la généralisation de dispositifs comme la co-intervention, le chef d'œuvre. Ces dispositifs ont fait naître un sentiment de perte de sens du métier. Aucun bilan n'a été fait sur cette réforme que déjà le Président de la République en annonce une nouvelle, dont la logique est de permettre au patronat de disposer d'une main d'œuvre bon marché. Parmi les mesures phares annoncées, il y a le doublement des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), spécificité de la voie professionnelle pour valider les diplômes. Le nombre de semaines passerait en bac pro de 22 à 33 sur 3 ans !

Quel serait l'impact sur les enseignements généraux ?

Moins de temps au lycée réduirait de nouveau leur volume horaire. Aujourd'hui tous les élèves de LP dans une même filière bénéficient des mêmes horaires en Français, Math, LV, éco-droit, PSE, Arts appliqués, EPS... Si cette réforme passe, les horaires seront décidés par établissement d'où le risque de voir des disciplines considé-

rées comme non fondamentales comme l'EPS ou l'éco droit disparaître ! Les élèves n'auront plus accès à une formation nationale et ne seront plus à égalité devant leurs épreuves à l'examen ! C'est un pilier de l'école de la république qui est frontalement remis en cause par le président Macron.

Adapter la formation professionnelle aux bassins d'emploi, une fausse bonne idée ?

L'idée avancée est de fermer les filières dites peu « insérantes » pour être remplacées par des filières en lien avec le tissu économique local : les élèves ne pourront donc plus réellement choisir leur orientation ni se former à un métier qui n'existerait pas localement. Leur mobilité future s'en trouvera limitée. De plus, là où les stages forment souvent les

« Les élèves ne seront plus à égalité devant leurs épreuves à l'examen. »

élèves à un poste de travail au sein d'une entreprise, le LP les forme à un métier avec des savoirs variés, leur permettant de s'insérer durablement dans l'emploi. Cette réforme n'a qu'un seul but : mettre les jeunes les plus fragiles économiquement et scolairement au boulot au détriment de leur formation et de leur diplôme. Apprendre sur « le tas » avec une formation low-cost, c'est catapulter les jeunes sur des emplois précaires, sans outils et sans armes pour défendre leurs droits de futurs salarié-es.



Quelles conséquences pour les enseignant-es ?

En plus du sentiment de perte de sens du métier déjà fort présent, l'augmentation du nombre de semaines de PFMP renvoie un message négatif aux collègues avec l'idée que l'entreprise formerait mieux qu'eux. Cela impacterait aussi les horaires d'enseignement avec pour conséquence la probable suppression de 5000 postes.

Existe-t-il une conception alternative à celle du gouvernement ?

Cette réforme porte une vision étriquée, libérale et utilitariste de la formation professionnelle. Elle pourrait se traduire par le transfert des LP vers le ministère du travail. A terme, c'est un tiers de la jeunesse lycéenne qui risque d'être exclue de l'Éducation nationale. Or le LP joue un rôle essentiel dans la sécurisation des parcours scolaire et professionnel. Au SNUEP-FSU, nous portons un modèle émancipateur et ambitieux. Nous sommes attaché-es au caractère national des diplômes, garant de la qualification de l'emploi. La place des jeunes est à l'école et non au travail. Le SNUEP-FSU combat ce projet qui s'annonce dévastateur pour la voie professionnelle.

Propos recueillis par
Manuela De Oliveira

Rassemblement
devant

le L.P. Julie Daubié à LAON
le 18 octobre 2022



AED / CPE : formation pendant les vacances ? C'est non !

Cette année à la rentrée de septembre, et à la surprise de tou-tes, est arrivé à l'E AFC (Ecole académique à la formation continue) un nouveau coordonnateur CPE. A la manière des néo-managers il a voulu révolutionner la formation et donc la formation des AED. Pour ce faire il a organisé une formation pendant les vacances scolaires. Tou-tes les AED de l'académie d'Amiens, c'est-à-dire 1895 personnels, y étaient convoqué-es et devaient être surveillé-es par leur chef de service, comme il dit, les CPE.

Reprenant la circulaire de 2015 des CPE, nous avons rappelé en Comité technique académique (CTA) du 13/10/22 à M. le Recteur, que premièrement les CPE n'étaient pas des chefs de service et lui avons demandé d'intervenir auprès du responsable CPE de l'E AFC afin que ce genre de méprise ne se reproduise plus, car c'est embarrassant vis-à-vis de nos collègues AED que de se retrouver d'un seul coup catapulté comme leur supérieur hiérarchique direct, ce qui n'est pas le cas dans la vraie vie professionnelle.

Deuxièmement, en ce qui concerne la formation obligatoire pendant les vacances, la réponse de Monsieur le Recteur ne s'est pas fait attendre. J'ai reçu en tant qu'élue Snes-FSU au CTA un mail de la Secrétaire générale précisant le **caractère non obligatoire de cette formation**. Nous avons communiqué de suite auprès de la profession et malgré cela, une poignée de CPE zélé-es ont convoqué leurs AED pendant les vacances. L'annualisation du temps de travail des AED a bon dos. Plus de 800 AED étaient connecté-es. **Pour ces dernier-es, il serait légitime de récupérer ces heures de formation sur leur temps de travail !**

Le néo-management devient omniprésent dans nos vies professionnelles. Si nous ne restons pas vigilant-es, nous allons être happé-es par cette vague déferlante à la manière du rouleau compresseur. Halte aux méthodes du néo-management, à l'invasion progressive des petit-es chef-fes gestionnaires, vive le SNES-FSU.

Laurence Sergeant

MÉTIER

Mutations INTER 2023 :

Soyez vigilant-e et réacti-ve !!!



Avec la transformation de la loi sur la Fonction Publique, il y a, depuis le 1^{er} janvier 2020, la disparition des groupes de travail et commissions d'affectations liés aux demandes de mutation INTER.

Chaque demandeur-se va devoir être vigilant-e et réacti-ve à toutes les étapes.

Faites-nous parvenir un double de votre demande de mutation et des justificatifs permettant une bonification de points : ces documents nous sont indispensables pour faire le travail de suivi approfondi et de conseils liés à votre situation personnelle.

Pour un suivi personnalisé et efficace, nous recommandons à chaque demandeur de mutation (syndiqué-es et non syndiqué-es) de compléter la fiche de suivi en ligne sur le site du SNES-FSU national <https://www.snes.edu/article/mutations-2023-fiche-de-suivi-individuel/>

À toutes les étapes clés de votre demande de mutation, nous vous enverrons un mail d'informations.



Le calendrier des Mutations INTER

- Du 15 décembre 2022 au 16 janvier 2023 : Le contrôle des barèmes par l'administration
- Du 17 janvier 2023 (18h00) au 30 janvier 2023 (18h00) : Les demandes de rectification
- Le 10 février 2023 au plus tard : Les demandes tardives et de modifications
- Le 7 mars 2023 : Les résultats définitifs.

DANS LES DÉPARTEMENTS : SOMME

Auto-évaluation : le droit de dire non et de refuser le processus !

Depuis 2021, une auto-évaluation des établissements a été mise en place par le ministère. Elle concerne tous les établissements, une fois tous les 5 ans. Cette injonction administrative est une illustration flagrante de la mise en place du néo-management public : au prétexte de la mise en place d'actions pour le "bien-être des élèves", tenter de faire adhérer les collègues à la politique de suppression de postes et de réduction des dépenses publiques. En clair, faire toujours plus avec toujours moins, et organiser la pénurie nous-mêmes !

L'heure d'information syndicale qui a eu lieu à la cité scolaire sud d'Amiens mi-novembre a été, à cet égard, révélatrice : les collègues du lycée Thuillier ont témoigné avoir dû plancher lors de commissions sur des sujets imposés, à partir d'un diagnostic fait par le chef d'établissement. Le but étant de faire des propositions qui seront soumises à des cadres de l'EN extérieurs qui rendront un rapport qui aboutira à une réécriture du projet d'établissement et du contrat d'objectifs.

Alors, comment réagir afin de ne pas se faire piéger par des décisions "co-construites" qui nous engageraient ? Deux pistes de réactions syndicales, en fonction de l'état d'esprit des collègues :

1) Les collègues sont vent debout et mobilisé-es ? Boycottons ces commissions, elles n'ont aucun caractère obligatoire ;

2) Les collègues sont divisé-es et souhaitent participer ? Investissons ces commissions et portons-y haut et fort nos revendications, écrivons dans les comptes-rendus de vraies propositions d'amélioration : effectifs par classe limités à 25 élèves au collège ou 30 au lycée, dotations horaires permettant la mise en place de groupes, crédits pédagogiques pour l'achat de matériels etc...



Vous êtes concerné-e cette année par l'auto-évaluation ? Ci-dessus, un tract prêt à télécharger sur l'auto-évaluation à diffuser à vos collègues. Et n'hésitez pas à solliciter les militants du S2 pour animer une heure d'information syndicale sur ce sujet.

Elsa De Clerck

DANS LES DÉPARTEMENTS : OISE

Collège Simone Veil en lutte pour défendre ses droits !

Classes surchargées, capacité d'accueil dépassée, manque d'AED, postes non pourvus..., les motifs de la colère sont multiples au collège Simone Veil de Cauffry, où les enseignant-es ont été en grève le 13 octobre et où les représentant-es des parents d'élèves ont organisé une opération « collège mort » le lendemain.

Nous sommes intervenus en CDEN* et en CTA** le 13 octobre, nous avons accompagné les collègues en audience le 14 pour obtenir des réponses de nature à rassurer les collègues.

Les annonces ont malheureusement été bien insuffisantes : octroi d'un demi-poste d'AED, arrivée d'une AESH-co***... Pas d'ouverture de division donc. La DSDEN a pourtant assuré qu'elle en aurait les moyens mais que ce n'était pas possible « spatialement parlant ».

Après vérification de l'occupation des salles sur Pronote, les collègues se sont aperçu-es qu'il serait tout à fait possible de loger une sixième division de 3e ; seul manque l'octroi de quelques heures poste, que la DSDEN assurait donc avoir...

Pourtant, le 28 octobre, nous avons appris que la DSDEN n'envisageait toujours pas d'ouverture de division mais simplement l'octroi de « moyens supplémentaires d'accompagnement »...

Nous restons mobilisés et ne manquerons pas d'interpeller et la DSDEN et le Conseil départemental dans les différentes instances afin que les élèves et les personnels du collège Simone Veil aient le droit de travailler dans les mêmes conditions que dans les autres établissements.

Un article plus détaillé est disponible sur le site académique :



*Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

**Comité Technique Académique

***AESH qui apportent leur aide à l'ensemble des élèves d'un dispositif ULIS.

DHG : Comprendre et agir (Stage départemental dans l'Oise)

Le lundi 23 janvier 2023 au collège Louise Michel à Saint Just en Chaussée de 9h30 à 16h30

Disciplinaire Mathématiques :

Le lundi 30 janvier 2023 à Creil de 9h30 à 16h30

DHG : Comprendre et agir (Stage départemental dans la Somme)

Le mardi 31 janvier 2023 au siège du SNES-FSU à Amiens de 9h30 à 16h30

AESH : Garantir ses droits / Réussir l'inclusion en milieu scolaire

Le jeudi 02 février 2023 au siège du SNES-FSU à Amiens de 9h30 à 16h30

Lycée : Quel lycée construire après l'ère Blanquer ?

Le mardi 07 février 2023 au siège du SNES-FSU à Amiens de 9h30 à 16h30

Statuts : Droits et devoirs des agents de la Fonction Publique

Le jeudi 09 mars 2023 au siège du SNES-FSU à Amiens de 9h30 à 16h30

Santé : Santé au travail : quels sont mes droits ?

Le lundi 27 mars 2023 au siège du SNES-FSU à Amiens de 9h30 à 16h30

Stagiaires : Spécial Mutation INTRA-Académique

Le mercredi 29 mars 2023 à Amiens de 9h30 à 16h30

Métier : Métiers attaqués, perte de sens... comment résister ?

Le mardi 11 avril 2023 au siège du SNES-FSU à Amiens de 9h30 à 16h30

Retraites : Quel avenir pour un système équitable ?

Le mardi 11 avril 2023 au siège du SNES-FSU à Amiens de 9h30 à 16h30

Vos droits : 12 jours de formation syndicale par an sur votre temps de service

Votre obligation : Transmettre à son chef d'établissement une « demande d'autorisation d'absence **un mois avant** la date du stage »

Inscrivez-vous en ligne sur <http://www.amiens.snes.edu/Inscription.html> et déposez votre demande d'autorisation d'absence au plus tard un mois avant la date du stage.



TRIBUNE LIBRE

Toi aussi tu souhaiterais contribuer au bulletin académique du SNES-FSU et diffuser une information, une réflexion ou tout simplement un coup de gueule qui sera lu par un millier de syndiqué.es environ ? Envoie-nous ton article pour la "tribune libre", au plus tard le 28 février 2023, avant le montage et l'impression du bulletin de mars 2023.